

Moi, je fais encore et toujours confiance au droit, ne pas confondre avec les lois

écrit par Maxime | 4 août 2016



<http://resistancerepublicaine.com/2016/08/02/la-republique-laique-est-morte-aurons-nous-un-ratko-mladic-qui-selevera/>

Merci Villeneuve pour ce texte remarquable !

Si l'on considère que c'est le blasphème dans l'affaire des lardons qui a été sanctionné sous couvert de violence, c'est moins du blasphème comme insulte envers un dieu que comme offense au sentiment religieux qu'il serait question.

Il demeure, de plus, une dégradation très légère (puisque'elle est réparable facilement après un nettoyage), celle de la boîte aux lettres qui avait été graissée avec les lardons.

L'offense au sentiment religieux n'est susceptible d'aucune poursuite pénale en France (malgré notre attrait pour la Russie, cet Etat avait voté une loi le permettant, au contraire, en 2013

: <http://www.lemonde.fr/europe/article/2013/05/22/la-russie-cree-le->

[delit-d-offense-a-la-religion_3414984_3214.html](http://www.ostedeveille.ca/2013/06/la-russie-vote-une-loi-reprimant-les-offenses-aux-sentiments-religieux.html)et <http://www.ostedeveille.ca/2013/06/la-russie-vote-une-loi-reprimant-les-offenses-aux-sentiments-religieux.html>).

La dégradation très légère pourrait être poursuivie comme telle dans un Etat exemplaire dans le domaine de la répression pénale...

En ce qui concerne le droit, contrairement à vous, je lui fais encore confiance, puisque le droit a existé de tous temps. Il n'a jamais été parfait, mais il a souvent correspondu globalement aux besoins des peuples. Je fais une distinction entre le droit et les lois. Le droit comporte des principes qui permettent de réaliser de beaux idéaux philosophiques, ceux qui ont apporté leur contribution à la science juridique ont permis de forger des instruments performants pour organiser la vie sociale mais qui ne sont utiles que s'ils sont maniés à bon escient par les gouvernants, ce qui est une autre affaire effectivement...

Votre analyse sur les rapports de force dissimulés sous la technique juridique n'en est pas moins convaincante, réaliste. Mais cela ne concerne pas le droit dans son ensemble. Sur Riposte laïque, Sébastien Jallamion appelle à une possibilité d'élire les juges. J'y suis aussi favorable puisque les juges ont un pouvoir politique. Il n'y a aucune raison pour qu'ils puissent l'exercer sans contrôle ni responsabilité. On avait tenté l'expérience à la Révolution, ce ne fut pas formidable mais le contexte a bien changé depuis compte tenu du nombre important de diplômés en droit.